

Kaléidoscope

JOURNAL DE LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE FINISTÈRE

EDITO

N°8 – avril 2001

Dans le jardin extraordinaire du Kaléidoscope, si le soleil a rendez-vous avec la lune, nous avons, nous rendez-vous dans ce numéro 8 avec les passeurs de rêves, sur la route enchantée de la mer qu'ils voient le long des golfes clairs. Y'a d'la joie dans cette douce France avec ses petits villages et ses quartiers dont un (Pontanézen) décrit par un jeune de l'IRP. C'est la vie qui va avec le groupement Aramis.

Si je chante soir et matin Emmanuelle écrit... un dossier sur les écrits et longtemps, longtemps après que les poètes ont disparu leurs écrits resteront, tout comme le statut des associations.

Même si ce n'est pas Mam'zelle Clio mais une jeune du REPIS qui envoie une lettre de remerciement, c'est très fleur bleue.

Alors que reste-t-il de nos Amours ?

Le Comité de Rédaction



SOMMAIRE

1. Edito
2. Le sens des loisirs
Mots croisés
3. Passeurs de rêves
4. Le sens de la reconnaissance
5. Comité d'Entreprise
6. Le sens des écritures
8. Le sens associatif
10. Le sens de la vie associative
11. Le sens de l'actualité

LE SENS DES LOISIRS

Karim, jeune de l'IRP Jean-Louis Etienne section « Ados », a écrit un texte sur sa vie dans son quartier de Brest.

« Mon quartier c'est Pontanézen. Après l'irp, je rejoins mes potes pour jouer au foot au gymnase ou on danse le Hip Hop au centre social. Le mercredi après-midi on va au cinéma avec le centre social ou en ville à Coat Ar Gueven. Le dimanche on va à la mosquée aux cours d'arabe. Après on va jouer au foot au gymnase puis on fait un tour au local Assima où il y a tous les jeunes de Ponta. Tous les vendredis soirs, au centre social, on danse le Hip Hop puis on fait de la boxe anglaise avec un boxeur. Le samedi après-midi, on va en ville pour faire un tour. »

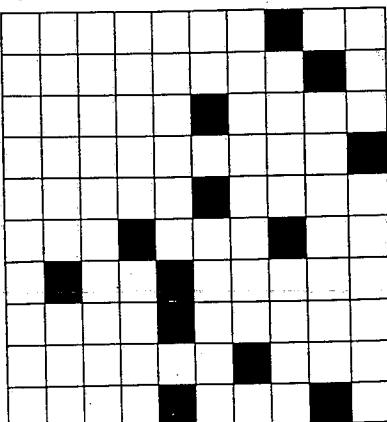
Karim, IRP section « Ados ».



LE SENS CACHE

Nouvelle grille

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



HORIZONTAL

- A Graine de lin – Pronom
- B Excommunication
- C Tête de cheminée – Pâtures
- D Relatif à des centres
- E Nounou – Demande justice
- F Base de Départ – Pronom – Tête d'épi
- G Donne le ton – Rivière
- H Ile – Redoux
- I Joie intense
- J Ecosais - Radio

VERTICAL

- 1 Pitoyable
- 2 Injuste – Mélodie
- 3 Sans fards
- 4 Personnes – Facile
- 5 Soutenues par les docteurs
- 6 Règle - Canard
- 7 Attentionné
- 8 Grandes époques – Identique
- 9 Massif provençal
- 10 Fatigué - Anonner

LE SENS D'UN PERIPLE

Revoici quelques nouvelles de nos navigateurs-passeurs

Après une traversée de l'Atlantique sans trop de difficulté et une halte à Saint-Martin aux Antilles, ils sont arrivés à Cuba afin d'y déposer les médicaments emportés et d'accueillir un groupe du CAT de Ploudalmézeau.

A Cuba, la rigidité et l'absurdité administratives ont valu quelques inquiétudes à nos marins qui se voyaient déjà obligés de laisser leur cargaison pour des cliniques recevant des touristes, voire de repartir avec !

Ce n'est qu'« in extremis » qu'ils ont réussi à la faire parvenir à la population locale. Attention, cela représente quand même 200 kg de médicaments !!!

Le séjour des Ploudalméziens s'est déroulé avec le-même type de pérégrinations...

Le lémanja a repris la mer mais les soucis techniques aussi... Pour les initiés : les supports de barre de flèches se sont fendus, la quille a été abîmée et arrivés à Carthagène, en Colombie, nos matelots se sentaient à bord d'une péniche !

Aujourd'hui, tout est pour le mieux, le mât est redressé et la quille réparée. A l'heure où nous mettons sous presse, un bateau refait à neuf vogue vers les îles San Blas, sur la route de Panama.

A l'IRP, les enfants ont terminé leur activité « voile », initiée par le projet « Passeurs de Rêves » et leur voyage ne les conduira pas sur le chemin du lemanja mais, à l'instar toutefois de nos voyageurs, à Paris.

Côté « Ados », des problèmes techniques à la bibliothèque de Saint-Marc n'ont pas permis la correspondance depuis un certain temps, ni dans l'émission de messages, ni dans leur réception. Nous espérons que la connexion à Internet facilitera la communication...

Si vous souhaitez en savoir plus sur le périple de nos vaillants ambassadeurs et sur les mouvements générés par cette aventure, vous pouvez aller sur le site de « Passeurs de Rêves » à l'adresse suivante : <http://www.infini.fr/~passeurs/>

Vous y aurez toujours la possibilité d'y déposer votre message...

Christine Bertucci et Raymond Henry, IRP



le 4/12/00

Mr le Directeur, *MR Boulic,*

Par cette lettre, recevez de ma part, mes milliers d'excuses, pour ce comportement injustifier, envers vous et votre équipe.

Recevez aussi, des tonnes de mercis, pour l'écoute et le respect, que vous aviez su faire part, en mon égard.

Pour votre patience et gentillesse, pour des remontrances justifiées et aussi pour vos "nombreux coups de pieds". bref MERCI

Veulliez agréer Mr Le Directeur, mes salutations les plus distinguées.

Séverine

PS ; JE TE L E DOIT BIEN....

Cadeau!

QU'EST CE QUE LE REPIS ?

Réseau d'écoutes
pour ados en déroutent
lui tracer un chemin
avec des lendemains

Educatif, pour le respect
personne n'est parfait
vous le démontré
pour le prouvé

Pour l'obligation
ce n'est pas une punition
simplement une solution
à de nombreuses questions

Insertion pour sincère
dans une dure réalité
qui parfois très cruelle
mais la rendre, plus belle

Sociale pour société
le savoir de communiquer
avec d'autres personnes
qui ne sont pas des plus, "connes"...

ORIENTATIONS... ACTIVITES SOCIALES 2001 - 2002

Dans un souci de clarté, le Comité d'Entreprise souhaite vous informer sur les décisions concernant le budget « Activités sociales » de la prochaine année.

Constat

Malgré l'embauche de nouveaux salariés (effet RTT) l'allocation « Activités sociales » ne va pas augmenter : gel de la valeur du point... Par contre, l'application de l'avenant 265 (cadres) apportera un complément dont il est difficile d'évaluer le montant à ce jour.

Décisions précédentes

L'équipe actuelle du Comité d'Entreprise a pris l'option de :

- réévaluer le montant des chèques-vacances pour les plus bas salaires (ex. : échelon < 400 : + 100 francs soit + 9,6 %).
- Attribution des activités sociales (toutes ou parties) pour les personnes oeuvrant au fonctionnement des services de façon précaire : ex. CDD en secrétariat, remplacement divers, stagiaire longue durée, CES... (en 2000 : 13 personnes).

Orientations pour 2001 - 2002

Les faits présentés ci-dessus, plus le passage à l'Euro, nous amènent à réajuster les rubriques retenues et les montants alloués à chacun :

QCM : 100 Euros (soit + 9.6 %)

Chèques-vacances et Epargne-vacances : l'Euro amène une augmentation financière minimale pour chacun.

Départ en retraite : 100 Euros (soit + 30 %)

Fête annuelle des salariés, adhésion inter-CE (Epicéa, Alvac), congé d'éducation ouvrière et syndicale : rubriques maintenues en l'état

Mutuelles : suppression de la participation annuelle.

A ce sujet, une information individuelle aux adhérents sera faite par les deux mutuelles sur les avantages à faire partie d'un groupe « entreprise ». Pour information, voici quelques exemples et chiffres...

- L'adhésion à un groupe sous-entend l'effet de solidarité... Pour le groupe Mut Action Sauvegarde, 100 francs de cotisations, 143 francs de prestations reversées. Sans cet effet, Mut Action pourrait réévaluer ses tarifs de + 43 % par exemple !!
- Avantages et non des moindres : pas de stage d'entrée ou délai de carence, couverture immédiate, pas de questionnaire médical, pas de frais de dossier, tarif identique quelque soit l'âge ou la situation (retraité par exemple).
- Des tarifs avantageux. Exemple : Mut Ouest
Couple (50 ans) + 1 enfant : cotisation Sauvegarde 450 francs mensuelle, cotisation individuelle même couverture 830 francs (+ 85 %).
Couple (30-40 ans) + 3 enfants : cotisation Sauvegarde 450 francs mensuelle, cotisation individuelle même couverture 747 francs (+ 66 %).

Si vous souhaitez avoir plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter par la filière mise à votre disposition.

Pour le Comité d'Entreprise,
Les trésoriers.

Les écrits ordinaires¹

Nous vivons dans une culture de l'écrit. Cette pratique s'exerce surtout dans les cadres professionnel et scolaire. Mais qu'en est-il de l'écriture au quotidien ? Aujourd'hui, le téléphone est notre principal outil de communication reléguant aux oubliettes ou presque les pratiques épistolaires. Fort de ces constats, nous pourrions déplorer la disparition de la pratique de l'écrit dans le champ du privé. Or, des études s'intéressant aux pratiques d'écriture des Français semblent démentir ces conclusions hâtives. En effet, nos concitoyens écrivent : notre univers quotidien fourmille de pratiques scripturales ordinaires. Ces activités d'écriture occupent la sphère du domestique, espace intime par excellence. Aussi, ont-elles peu de visibilité sociale.

Ainsi, plongeons-nous dans le quotidien et l'intimité de nos foyers pour observer ces pratiques anodines voire clandestines qui lient les Français à l'écriture. Nous verrons aussi que ces rapports à l'écriture témoignent de l'identité de l'écrivain amateur.

L'écriture domestique

Des ethnologues et sociologues, historiens du quotidien, se sont penchés sur les écritures domestiques qui jalonnent la vie privée aussi bien que l'existence sociale. Ils se sont intéressés à différents écrits : les agendas et carnets d'adresses, les listes de courses, les livres de recettes, les carnets de bricolage... Selon ces chercheurs, ces usages témoigneraient d'un besoin de récapituler, totaliser classer l'information pour s'y retrouver dans son monde et dans sa vie.

Ce sont les femmes qui régissent majoritairement ces écrits domestiques. Historiquement cela s'explique : au XIX^{ème} siècle, la division des rôles fait que la nécessité d'écrire est moins forte pour les femmes. Les pratiques de l'écrit sont liées à des positions professionnelles et de pouvoir occupées par les hommes. Elles sont les activités réservées d'une élite sociale. Selon le sociologue B. Lahire, « *Le caractère essentiellement féminin aujourd'hui, des pratiques d'écriture privées, officieuses, peu légitimes ne doit pas surprendre. Les écritures domestiques, aussi faiblement reconnues socialement que l'activité domestique en général, s'inscrivent dans des différences sociales symboliques (intérieur/extérieur, domestique/professionnel, privé/public...)* ». Ainsi, arrive-t-on à ce paradoxe : ce qui dans certains milieux professionnels peut être signe de pouvoir (rédiger, produire de l'écrit) « *devient une fois franchie la porte du foyer, une marque de subordination (s'occuper de cette paperasse inintéressante)* »².

Principales rédactrices de la correspondance familiale et des divers écrits domestiques, les femmes sont aussi les auteurs les plus prolifiques de journaux intimes, autre type de pratiques d'écriture échappant à la visibilité sociale.

Les écritures clandestines

En 1997 8 % des Français déclaraient tenir un journal intime ou noter leurs pensées et leurs réflexions. Plus des 2/3 de ces personnes étaient des femmes.

Les finalités de cette pratique sont différentes de celles des écrits domestiques. Ecrire devient ici un acte intime voire clandestin. Expression de soi, le journal est souvent tenu secret. Peu de personnes couchant leurs émotions sur le papier le crient haut et fort. Pour écrire heureux, écrivons cachés. Néanmoins quelques auteurs transgressent cette norme. Ainsi, sur le web où les limites du privé et du public sont parfois très floues, des internautes exposent leur journal intime aux yeux de tous.

Les motivations à s'adonner à ces pratiques diaristes sont diverses. Tenir un journal, c'est une façon de se rappeler les événements du quotidien, de collectionner les jours. Se mettre sur le papier quotidiennement, c'est aussi une façon de se dévoiler, de se déchiffrer de l'intérieur. Le journal intime agit comme le témoin de cette quête de soi. A ce sujet, Malik Allam³, auteur d'une étude sur les pratiques diaristes, souligne que la rédaction du journal est souvent associée à des périodes de crise ou de transition (période amoureuse, rupture conjugale, cure analytique...).

1 Les idées développées ici sont extraites en partie d'un dossier « Les logiques de l'écriture » paru dans la revue « Sciences humaines » n°109 d'octobre 2000.

2 B. Lahire, « Masculin - féminin. L'écriture domestique » in M. Fabre (dir.), *Par écrit. Ethnologie des écritures quotidiennes*, MSH, 1997.

3 M. Allam, *Journaux intimes. Une sociologie de l'écriture personnelle*, L'Harmattan, 1996.

Aussi, nous ne devons pas nous étonner que la tenue d'un journal intime soit un genre littéraire auquel s'exercent de nombreux adolescents. Selon J-P. Albert, 80 %⁴ des lycéennes et 27 % des lycéens seraient des diaristes réguliers. Liée à cette période de questionnements qu'est l'adolescence, cette pratique est éphémère puisque la plupart de ces jeunes abandonne leur journal vers l'âge de 18 ans. A travers le journal, certains construisent un ami et un confident. Une fois le besoin d'un confident humain comblé, le journal perd sa raison d'être.

Souligner ici l'importance numérique des adolescents à tenir un journal intime nous amène naturellement à aborder maintenant les pratiques d'écriture extra-scolaires auxquelles s'adonne cette jeune génération.

L'engouement des jeunes pour l'écriture

Les adolescents d'aujourd'hui baignent dans un univers du multimédia où l'image tient une place hégémonique. Par ailleurs, si l'on en croit certains titres alarmistes de journaux ou aux discours des enseignants et des parents, le rapport à l'écrit de la jeune génération serait de plus en plus laborieux. Ceci est peut-être juste si on restreint l'écrit à un cadre scolaire, si on ne s'intéresse qu'à la part « noble » de l'écriture. Mais qu'en est-il de l'écrit prenant sa source dans le quotidien ? L'acte d'écrire serait-il si démodé pour les jeunes ?

Une fois encore, des études sérieuses réfutent ces clichés et démontrent que l'écriture a une place (parfois très importante) dans la vie des adolescents. D'après une enquête menée auprès de 1 800 collégiens de Rouen issus d'établissements statistiquement représentatifs :

- 88 % des collégiens affirment écrire des lettres ;
- la rédaction de chansons, de poèmes, de commentaires dans les albums photos occupent près de 50 % d'entre eux.

On observe aussi de nombreuses pratiques de copie (recettes, chansons, maximes, poèmes...).

Pour 15 % des collégiens ayant répondu à cette enquête, l'activité de copie serait un de leurs loisirs privilégiés.

Autre fait marquant dégagé par cette étude : aucune corrélation ne peut être faite entre le niveau scolaire de l'écrivain et le volume de ses pratiques d'écriture. Ainsi, des jeunes ayant parfois un niveau médiocre en français comblent avec plaisir leur temps de loisir par des exercices, ou plutôt des jeux d'écriture. En effet, l'aspect ludique de l'écrit est primordial. Ces écritures pour soi échappent aux contraintes édictées par les normes scolaires. Elles préfèrent une forme libre au niveau du style : le souci de communication prime sur la forme du message.

Prenant acte de ce goût parfois méconnu des jeunes pour l'écriture, il pourrait être intéressant que l'école reconnaisse davantage ces pratiques extra-scolaires. Celles-ci pourraient constituer un formidable levier à l'apprentissage. D'ailleurs, au sein du système scolaire, certaines pratiques commencent à voir le jour notamment autour de la mise en place d'ateliers d'écriture. Ces ateliers ont pour objectif de favoriser l'expression et la création personnelle des élèves et de les placer au centre de leur apprentissage.

Après avoir observé les pratiques scripturales des Français, hommes et femmes, jeunes et vieux, il s'avère que l'écriture, à l'usage quotidien, a encore de belles années devant elle. D'ailleurs, les nouvelles technologies, via le courrier électronique, participent au renouveau de ces pratiques. En effet, près de 5 millions d'internautes français sont abonnés à une messagerie électronique. On assiste dès lors à l'apparition d'un nouvel écrit, qui obéit à de nouvelles normes syntaxiques et langagières, délaissant les contraintes d'usage pour donner place à une expression plus libre, à mi-chemin entre le parlé et l'écrit.

Emmanuelle Pelé, ITES.

4. J-P. Albert, « Être soi : écritures ordinaires de l'identité » in M. Chaudon et F. de Singly, *Identité, lecture, écriture*, BPI/Centre Georges-Pompidou, 1993.

ASSOCIATIONS : UN DROIT

La loi du 1^{er} juillet 1901 ne paraît pas aujourd'hui d'une audace exceptionnelle.

Article 1 : l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un autre but que de partager des bénéfices.

Article 2 : les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable (...)

La loi de 1901 est un compromis entre la tradition républicaine française fortement marquée par la relation directe entre l'Etat et l'individu et par la méfiance à l'égard des corps intermédiaires et, d'autre part, toutes les idées développées au XIX^{ème} siècle en faveur du droit des individus à s'associer, inscrites dans divers courants : associations ouvrières, clubs, cercles, les Eglises...

Actuellement 60 000 associations sont créées chaque année et sans doute que le XXI^{ème} siècle verra un développement extraordinaire de la vie associative sans qu'elle se substitue à quoique ce soit.

Il faut toujours un Etat qui fixe les règles du jeu, il faut des partis politiques, des syndicats, des Eglises.

Pour les années qui viennent, il s'agit peut-être de mieux clarifier les règles de vie des associations, les obliger à être plus démocratiques et transparentes, à rendre compte de leurs activités, à respecter leurs vrais statuts pour que la société prenne conscience de l'importance du monde associatif et sache dialoguer avec lui.

ASSOCIATIONS : QUELQUES REFLEXIONS

- Il me semble important que les professionnels eux-mêmes se posent la question de savoir s'ils veulent oui ou

non des associations gestionnaires et/ou militantes.

- L'association est peut-être « une philosophie de l'action ».
- Il faut distinguer la forme et le fond, le contenant, le contenu, le cadre, le tableau.
- Personne n'a le monopole des valeurs et de l'absence d'idéologie.
- Les associés, sous l'Etat, sont incapables de mettre en œuvre les buts qui leur sont assignés.
- Le discours de l'Etat : « Nous voulons traiter d'égal à égal par de bonnes et précises conventions qui diront ce que les associations s'engagent à réaliser moyennant financement ».
- Dans la pratique, l'association participe à l'exécution même du service public.
- Il faut distinguer clairement les obligations de résultat et les obligations de moyens, ce qui n'est pas aisé.
- Les associés ne sont « juridiquement pas libres du choix des usagers mais doivent s'assurer que les statuts ont prévu le profil des usagers.
- Les conventions « Service public – Associations » doivent se limiter à prévoir la mise en œuvre des activités qu'elles concernent sans interférer dans le fonctionnement interne de l'association.
- Les associations ont oublié leurs finalités premières : imaginer et réaliser de nouveaux modes d'accueil et d'éducation.

ASSOCIATIONS : QUELQUES REPERES

21 août 1790 : décret reconnaissant le droit de s'assembler et de former des sociétés libres.

14 juin 1791 : loi « Le Chevalier » interdisant toute coalition, toute association professionnelle, constituée autour de « prétendus intérêts communs ».

13 mars 1810 : Code Pénal, article 291, soumet à autorisation, avec peines sévères en cas de contravention, toute association de plus de vingt personnes.

1848 : plus de 10 000 associations sont créées.

Interdiction de sociétés secrètes.

Loi du 28 juillet soumettant les clubs à une déclaration préalable.

1864 : le délit de coalition est aboli.

1867 : reconnaissance légale des sociétés coopératives ouvrières.

1879-1880 : lois sur la liberté de réunion, de presse...

1884 : autorisation des syndicats professionnels.

1^{er} juillet 1901 : sous la présidence du conseil de Pierre Waldeck-Rousseau loi relative au contrat d'association.

1971 : la liberté d'association se voit reconnaître valeur constitutionnelle.

ASSOCIATIONS : QUELQUES SIGLES

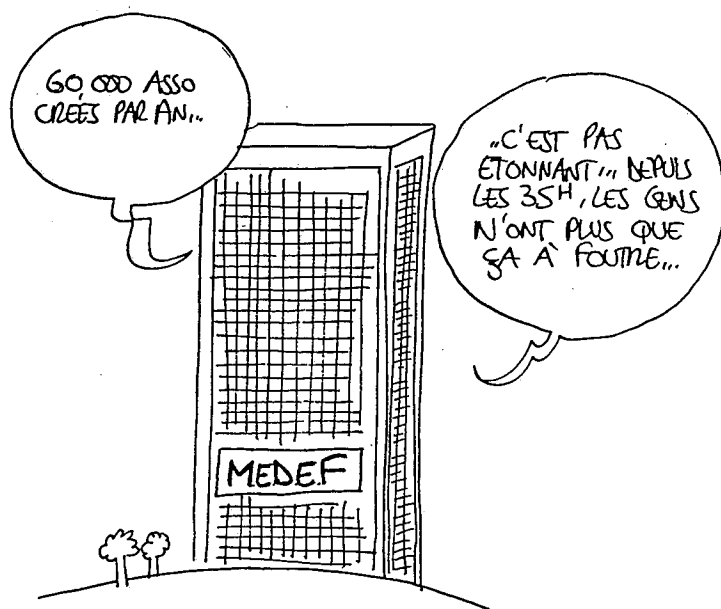
CNVA : Le Conseil National de la Vie Associative créé en 1983 et placé auprès du ministre (premier) : proposition – développement – amélioration.

CPCA : Conférence Permanente des Coordinations Associatives créée en 1992 – reconnue par les pouvoirs publics comme instance représentative (14 mouvements nationaux fédérant les principales activités associatives d'intérêt général) – développe des partenariats dans le domaine de l'économie sociale.

DDVA : Nommé par le Préfet le Délégué Départemental à la Vie Associative est l'interlocuteur privilégié des associations et la cheville ouvrière de l'action de l'Etat dans le département.

MAIA : Des missions d'accueil et d'information des associations sont mises en place progressivement dans chaque département. Elles sont chargées de la mise en cohérence de l'ensemble des partenaires associatifs : service de l'Etat, collectivités locales, réseaux associatifs.

François MADOC, Administrateur



LE SENS DE LA VIE ASSOCIATIVE

Depuis bientôt un an six Associations du Finistère – Don Bosco, Kan-ar-Mor, les Papillons Blancs, Sauvegarde de l'Enfance, Trévidy, Ty-Yann – représentées par leur Président et leur Directeur Général se concertent pour mettre en place un groupement d'associations couvrant tous les secteurs de l'action sociale dont l'objet est de constituer un groupe de réflexion capable de devenir auprès des pouvoirs publics une force de proposition en mesure de participer à l'élaboration de la politique sociale du département.

Ce groupement s'est trouvé un nom de baptême : A.R.A.M.I.S. (pour Associations pour la Réflexion, l'Action, le Mouvement et l'Initiative Sociale) ; il est en train de se doter de statuts, dont le projet a été adopté par le Conseil d'Administration de la Sauvegarde le 12 février dernier, et l'Assemblée Générale constitutive, qui donnera au groupement sa personnalité juridique, devrait pouvoir se tenir au mois d'avril.

Ses objectifs ont été travaillés dans le cadre d'un projet initial consistant à organiser ensemble un colloque destiné à célébrer le 100^{ème} anniversaire de la loi de 1901 sur les associations. Un comité de pilotage a été mis en place pour organiser cette manifestation qui se tiendra au Quartz le 10 mai prochain sous le titre « 1901-2001 : un siècle d'engagement associatif au cœur de l'action sociale » ; ce colloque présentera le mouvement associatif dans le cadre de l'action sociale, définira ce que nous sommes – nos fondamentaux, nos rapports avec la puissance publique, nos moyens – et dressera les perspectives que nous voyons pour nos associations. Monsieur le Préfet du Finistère et Monsieur le Président du Conseil Général seront nos interlocuteurs privilégiés pour débattre avec nous de ces questions.

Il n'est peut-être pas inutile de situer rapidement la place de nos six associations dans le paysage du département.

Don Bosco : occupe 560 salariés dans les secteurs « Accueil handicap » et « Accueil-Inadaptation sociale ».

Kan ar Mor : occupe 355 salariés dans des structures d'accueil et d'accompagnement de personnes adultes handicapées mentales.

Les Papillons Blancs : occupent 454 salariés dans des établissements spécialisés pour handicapés mentaux.

La Sauvegarde de l'Enfance : occupe 220 salariés dans les secteurs « Socio-Educatif », « Médico-Social » et « Formation ».

Trévidy : occupe 550 salariés dans les secteurs « Enfance et Famille », « Exclusion-Insertion » et « Personnes âgées ».

Ty-Yann : occupe 250 salariés dans les secteurs « Sanitaire », « Social » et « Médico-Social ».

Il est également bon de préciser qu'ARAMIS n'a pas vocation à se limiter à ces six associations et qu'elle est ouverte aux autres associations d'action sociale partageant les mêmes valeurs associatives.

Notons enfin que depuis le mois de janvier, à l'initiative d'ARAMIS, notre groupement élargi à Avel Mor, Ty ar Gwénan, F.A. Diése et P.E.P., travaille sur la question de l'accueil des jeunes en difficultés afin de pouvoir faire aux services de la DPAS des propositions permettant d'améliorer la prise en charge des jeunes et de répondre ainsi aux souhaits des Juges pour Enfants et des responsables de la protection de l'enfance.

Pol VIEL, Président de l'ADSEA 29



La vie des établissements

ITES

Le site Web de l'ITES est en ligne. Nous attendons vos commentaires, suggestions, appréciations sur notre messagerie. Par ailleurs, la rubrique « Offre d'emplois » permettra, à l'avenir de communiquer en temps réel nos besoins, tant en personnel permanent, qu'en formateurs associés.

La mise en place de la validation des acquis de l'expérience va modifier, dans les prochains mois, les conditions d'accès ainsi que les itinéraires de formation conduisant aux certifications et qualifications. Soyez attentifs à ces évolutions qui concernent tant les formations initiales que continues. Le colloque consacré à ce thème, le jeudi 29 mars n'a pas eu l'écho escompté parmi les professionnels, et plus particulièrement dans notre association.

ITES Actualités a maintenant son rythme de croisière. Nous serons attentifs à vos remarques et propositions d'évolution du « concept ».

L'ITES et l'IRTS ont été retenus par la Caisse des Dépôts et Consignations pour une formation intitulée « Tous prêts pour l'Euro », formation dispensée dans les quatre départements bretons.

Nous étudions également la faisabilité de la mise en ligne du centre de documentation qui serait, à l'avenir accessible aux internautes. Encore un peu de patience et cela sera fait.

Maurice MORLET

IRP

Participation le 21 avril du personnel de l'établissement, dans le cadre d'une journée de formation interne, au Colloque de Trévidy à Morlaix (IR-IME) intitulé « Les allumeurs de réverbères ». Dans le cadre des ateliers, l'après-midi, des professionnels de l'IRP sont intervenus.

Organisation d'un voyage à Paris en juin, pendant cinq jours, pour neuf enfants accompagnés d'une enseignante, d'un éducateur spécialisé et d'un élève éducateur.

Jacques MICHEL

Correction grille du numéro 6

A B C D E F G H I J										<u>HORIZONTAL</u>	<u>VERTICAL</u>		
1	P	O	L	Y	V	A	L	E	N	T	1	Multifonction	A Conséquence d'une présence indésirable
2	A	R	A	S	■	S	I	S	E	■	2	Perroquets - Située	B Uniques
3	R	I	C	O	C	H	E	T	S	■	3	Rebonds	C Père de la Métaphore Paternelle - Nombre
4	A	G	A	P	E	■	G	A	T	E	4	Bonne bouffe - Abîme	D Recueil de fables - Enlève
5	S	I	N	E	D	I	E	■	O	R	5	A plus tard - Donne la fièvre	E Ne résista pas
6	I	N	■	T	A	G	■	C	R	I	6	Branché - Expression picturale	F Publication spécialisée - Avens
7	T	A	S	■	■	U	N	I	■	G	7	Bien que de guerre, il peut aussi être de joie	G Tiré d'une écorce - Venu de l'espace
8	O	L	E	O	L	E	■	D	O	N	8	Beaucoup - Sans motif	H Mena en justice - Alcool
9	S	E	P	T	■	S	E	R	I	E	9	Léger - Qualité naturelle	I Roi de Pylos
10	E	S	T	E	R	■	T	E	E	S	10	Ne peut être divisé car il est premier - A la télé peut être noire	Celle du Capitole était loin d'être blanche
													J Ecarteurs

Michel Le Garignon, SEMO

PUBLICATION

RESPONSABLE DE PUBLICATION

Dominique ODOT

COMITE DE REDACTION

Christine	BERTUCCI
Lydie	COBERT
Jean	DE BRAECKLEAR
Jean-Marie	DUCHEMIN
Michel	LE GARIGNON
François	MADOC
Emmanuelle	PELE
Bruno	QUINIOU
Annie	SERVAIN
Annick	VILLIEU

DESSINS

Eric APPERE

Kaléidoscope

Kaléidoscope est édité par l'association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Finistère

14 rue de Maupertuis, 29200 Brest

tél. 02 98 42 19 42, fax 02 98 42 11 86, e-mail : dg@adsea29.org, site web : www.adsea29.org

